



DEPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARTIME  
-----  
COMMUNE DE CAILLY  
-----

**ARRETE 55-2025**  
**INTERDICTION TEMPORAIRE D'UTILISER LE STADE**  
**POUR LA PRATIQUE DE TOUTES ACTIVITES**

Le Maire de la Commune de CAILLY (Seine-Maritime)

VU l'évènement festif organisé par la commune de CAILLY,

**ARRETE** :

Article 1<sup>er</sup> : La pratique du football est INTERDITE du vendredi 21 au dimanche 23 novembre 2025.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au DISTRICT FLUVIAL de FOOTBALL, à la LIGUE DE NORMANDIE, et aux CLUBS intéressés.

Fait à Cailly, le 21 novembre 2025

Le Maire  
Julien CORDIER

